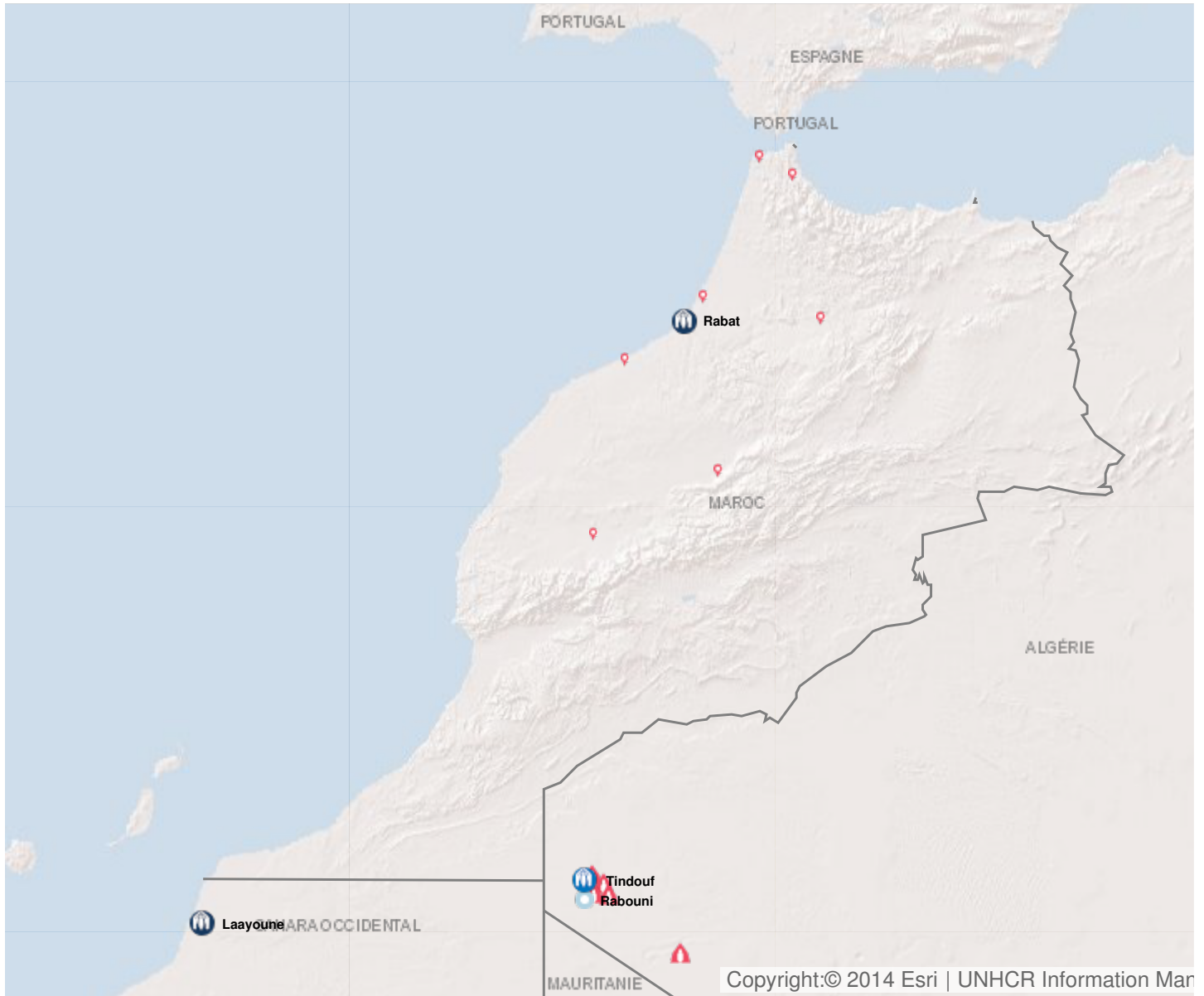


Rapport de fin d'année 2016

Généré le 7/8/2017

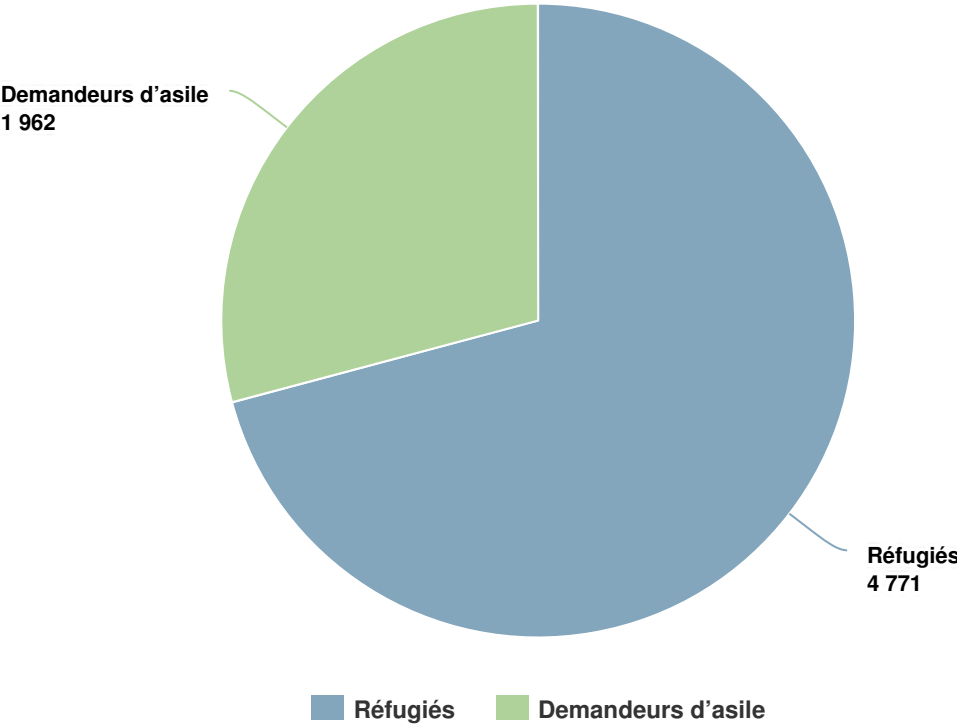
Opération: Maroc



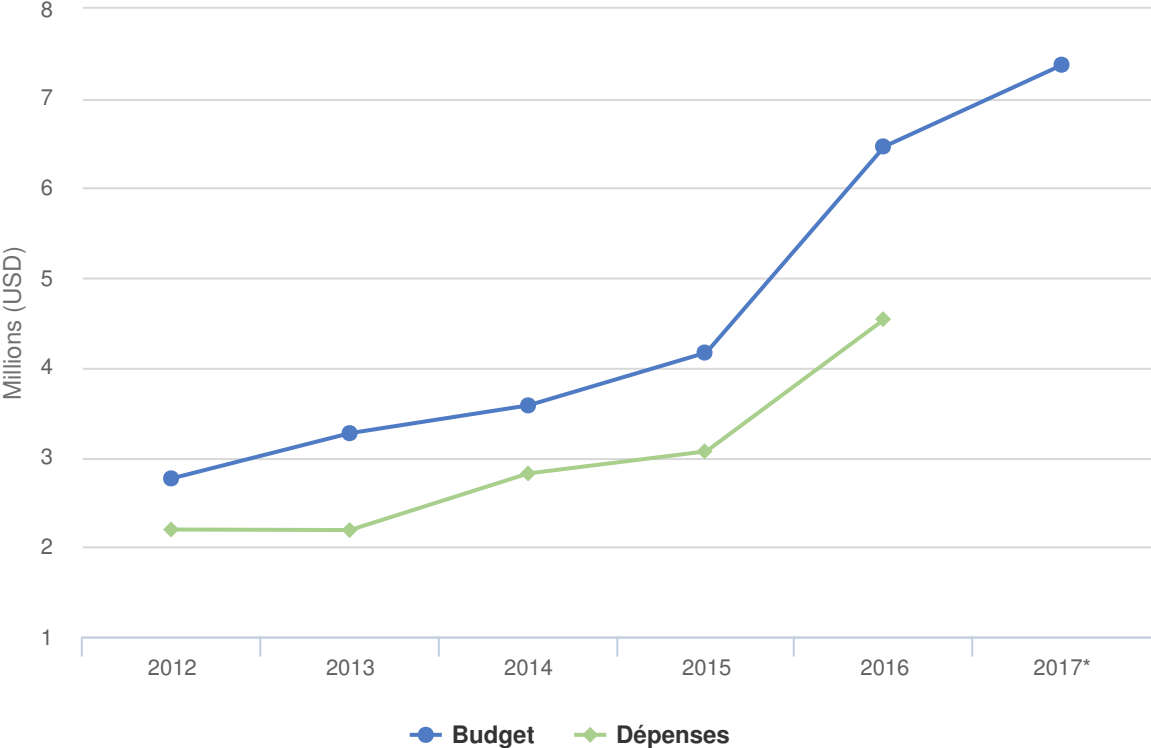
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 23% EN 2016

2016	6,733
2015	5,473
2014	3,048



Budgets et Dépenses - Maroc



Contexte opérationnel en 2016

L'environnement de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc est resté favorable. Les réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR résident dans une quarantaine de villes au Maroc et sont originaires de plus de 30 pays. C'est une tendance positive pour parvenir à l'intégration locale, mais cela représente aussi un défi pour le Gouvernement, le HCR et les partenaires qui doivent identifier les plus vulnérables.

Dans l'attente de la création d'un régime national d'asile, le HCR a continué d'enregistrer les demandeurs d'asile. La détermination du statut de réfugié a été entreprise conjointement avec les autorités marocaines, dans le but de renforcer aussi les capacités gouvernementales.

La nouvelle politique marocaine sur les migrations et l'asile ainsi que la deuxième campagne de régularisation, lancée en décembre 2016, ont bénéficié aux personnes relevant de la compétence du HCR en leur facilitant l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé, de même qu'au marché de l'emploi.

Tendances démographiques en 2016

- En 2016, le nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR a augmenté de 22 pour cent, pour atteindre 4 772 personnes.
- Le nombre de demandes d'asile présentées par des ressortissants non syriens s'est accru de 40 pour cent en 2016 par rapport à 2015.

Réalisations

Chiffres clés :

- 76 % des enfants en âge de fréquenter l'école ont été scolarisés dans l'enseignement primaire ou secondaire, et les familles ont reçu une aide en espèces subordonnée à la fréquentation scolaire de leurs enfants.
- Près de 4 000 nouvelles demandes d'asile ont été traitées en 2016.
- 125 ménages réfugiés ont bénéficié de projets d'activités rémunératrices.

Principales réalisations :

- Le HCR a élargi son réseau de partenaires pour atteindre les personnes relevant de sa compétence. Un tiers des nouvelles demandes d'asile en 2016 ont été transmises au HCR par des ONG partenaires dans les zones frontalières du nord.
- Le HCR a accru son utilisation des aides en espèces pour élargir la portée et l'utilité de son assistance, en particulier pour les réfugiés qui résident dans des zones éloignées.
- Deux accords ont été signés avec des institutions éducatives majeures pour promouvoir l'inclusion de la protection des réfugiés dans les programmes existants, afin d'accroître les connaissances des futurs juristes sur les questions relatives à l'asile.
- À la demande du Gouvernement marocain, le HCR a fourni des commentaires détaillés sur la plus récente version du projet de loi sur l'asile.

Besoins non satisfaits

- En raison d'un financement insuffisant et du nombre croissant de réfugiés, le HCR n'a pas pu aider tous les réfugiés ayant besoin de soins médicaux secondaires, ce qui a créé de graves complications de santé.
- Le HCR n'a pu couvrir que la moitié des frais de transport des demandeurs d'asile les plus vulnérables référés depuis les zones frontalières vers Rabat (le seul endroit où le service est disponible) pour y être enregistrés, limitant par conséquent la possibilité de beaucoup d'individus de demander l'asile.
- Le HCR n'a pu aider que les deux tiers des réfugiés (125 individus) qui avaient des besoins en activités rémunératrices.

